

LA FAÇON DONT LES PROPOSITIONS SERONT PRÉSENTÉES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, les leaders à la Chambre se sont entendus pour tenir des réunions afin de discuter des mesures à prendre en vue de la réforme parlementaire. Cette question touche l'ensemble de la Chambre des communes. Comment le président du Conseil privé présentera-t-il ses propositions? Feront-elles l'objet d'ententes entre les leaders, seront-elles contenues dans un livre blanc ou le président du Conseil privé les déposera-t-il à la Chambre des communes afin d'indiquer à tous les députés ce qu'il compte faire au lieu de mettre uniquement les leaders des partis à la Chambre au courant?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je conviens certainement avec le député que s'il y a lieu de présenter et d'adopter des changements dans un avenir prochain, ces changements ne devraient pas être controversés, mais devraient être acceptés par la majorité des députés des deux côtés de la Chambre. Par ailleurs, j'ai indiqué à mes collègues que, pour l'instant, nous devons discuter non seulement des changements eux-mêmes, mais aussi de la façon de les mettre en vigueur.

● (1500)

Si l'ancien leader du parti conservateur à la Chambre veut laisser entendre que le leader actuel de son parti pourrait ne pas être d'accord, je procéderai autrement. Je ne veux cependant pas politiser le débat. Je veux m'entretenir avec les leaders pour déterminer quels changements déjà recommandés à la Chambre dans les rapports du comité permanent de la procédure et de l'organisation pourraient être adoptés sans difficulté. Si nous ne pouvons pas nous mettre d'accord pour présenter à notre caucus respectif des propositions qui ont déjà été formulées par un comité de la Chambre, nous verrons s'il y a moyen de proposer autre chose.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous attendons depuis deux ans.

M. Pinard: En effet, nous attendons depuis deux ans. L'année dernière, le parti conservateur ne tenait pas à discuter de réforme parlementaire.

M. Baker (Nepean-Carleton): Cette question nous intéresse toujours.

M. Pinard: Le parti conservateur rançonnait le Parlement à l'époque. Ce que nous voulons faire maintenant, c'est essayer de nous entendre sur des propositions que la plupart des députés pourront accepter. Je ne voudrais pas que l'atmosphère de nos entretiens se gâte simplement parce que le député veut savoir pourquoi cette question fait l'objet de discussions entre les leaders des partis à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

TRANSPORTS

ADOPTION DU 8^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, après avoir consulté les autres partis à la

Finances, commerce et questions économiques

Chambre et obtenu leur accord, je propose, avec l'appui du député d'Annapolis-Valley-Hants (M. Nowlan): Que le 8^e rapport du comité permanent des transports, présenté à la Chambre le jeudi 18 février 1982, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

* * *

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

PROJET DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Avis de motion émanant du gouvernement:

Le 19 février 1982—le ministre des Finances:

Que le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit habilité à examiner les profits des banques à charte.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Me permettez-vous de poser une question au leader du gouvernement à la Chambre au sujet d'une question qui figure au *Feuilleton*? J'ai constaté avec intérêt que le gouvernement a fait inscrire un avis de motion au *Feuilleton* d'aujourd'hui à la suite d'une discussion qui s'est déroulée entre le ministre des Finances (M. MacEachen) et moi au début de la semaine dernière. Le gouvernement a dit avoir l'intention de proposer un renvoi dans les termes suivants:

Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit habilité à examiner les profits des banques à charte.

Je tiens à dire que je n'ai aucune objection à cela. En fait, je suis heureux d'avoir l'occasion d'examiner les bénéfices réalisés par les banques à charte. Cependant, le leader du gouvernement à la Chambre peut-il accepter l'une des deux solutions suivantes: ou bien soumettre à la Chambre un mandat qui traduise de façon plus précise les inquiétudes des députés de tous les partis à la Chambre quant à l'orientation que pourrait suivre une telle enquête, ou bien envisager de nommer un comité d'ici la fin de la semaine, disons, composé de représentants des trois partis représentés à la Chambre et chargé de formuler un mandat quelconque, pour éviter au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de se battre en vain pour essayer de déterminer ce que la Chambre des communes l'a chargé d'étudier exactement.

L'examen de la question des profits des banques à charte peut recouvrir ou non un certain nombre d'opérations commerciales auxquelles elles se livrent présentement. J'aimerais être assuré que lorsque la Chambre lui aura accordé ce mandat, le comité aura une idée claire de ce que nous, à la Chambre, voulons qu'il étudie et de ce que nous espérons qu'il pourra découvrir. Je voudrais être assuré que le comité aura bien clairement le pouvoir de retenir les services d'experts puisqu'il aura à examiner les activités d'institutions qui comptent parmi les plus riches qui soient et que les banques elles-mêmes auront effectué un travail énorme de préparation avant de se présenter devant le comité. Il n'est que juste que les députés bénéficient d'une aide similaire à la recherche.